

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 27 novembre 2024

N° 036-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Procurations : 0
Nombre de votants : 13

Votes

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

21 novembre 2024,
affichée le 21 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents : Mme TOUROLLE, Mme FONTAINE N, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr LAQUEUE, Mr MAQUIN

Secrétaire de séance : Mme BENYAHIA

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 est approuvé.

Objet : Travaux 2025-Demandes de subventions pour des opérations d'exhumations.

Monsieur le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal que les opérations de reprises de concessions se poursuivent et qu'à cet effet, il convient de prévoir de nouvelles exhumations en 2025 dans l'ancien cimetière.

Vu les avis favorables de la commission des finances et de la commission des travaux réunies le 20 novembre 2024 ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 21583.33€HT, soit 25900.00€ TTC, Monsieur le Maire préconise d'effectuer des demandes de subventions;

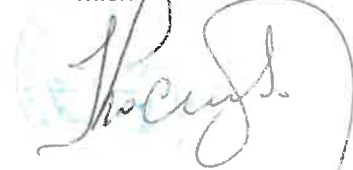
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

La secrétaire de séance
Malika BENYAHIA



Le Maire
Michel KOCIUBA



En séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 9 décembre 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 9 décembre 2024
de la publication le 9 décembre 2024
Mise en ligne sur le site internet le 9 décembre 2024

